MISSION D’EXPERTISE DE LA HACA AUPRÈS DU RÉGULATEUR MAURITANIEN DE L’AUDIOVISUEL ET DE LA PRESSE

09 Mars 2011

Répondant favorablement à la demande émanant de la Haute Autorité de la Presse et de l’Audiovisuel -HAPA- de la République de Mauritanie, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle -HACA- a décidé de fournir à cette dernière une expertise juridique et technique en missionnant l’un de ses cadres disposant des compétences appropriées.

Cet expert, juriste publiciste confirmé, aura pour principale tâche de contribuer à la rédaction des cahiers de charges des opérateurs publics et privés et d’aider à la conception des procédures standards pour le conventionnement des radios et télévisions nationales ou étrangères désirant opérer sur le territoire mauritanien.

Cette action ne manquera pas de renforcer davantage les relations de proximité qui unissent les deux régulateurs africains, basées notamment sur la concertation, la coordination, l’échange et le partage d’expériences et des bonnes pratiques en matière de régulation audiovisuelle. Elle est réalisée avec l’appui de l’Organisation Internationale de la Francophonie - OIF - et fait partie du plan d’action fixé au Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) et au Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), présidés actuellement par la HACA.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B